

Aménagement des abords de la salle de Buissonville

Fiche n° 9

Priorité : Lot 1

1. Description du projet

L'opération consiste à réaménager les abords de la salle de village de Buissonville et à y réaliser un espace de détente (zone de sport, de jeu et de repos) en partie couvert :

- Espace latéral à la maison de village : aire de parking (nécessité de terrassement)
- Espace arrière, en contrebas de la maison de village : aire de détente avec préau

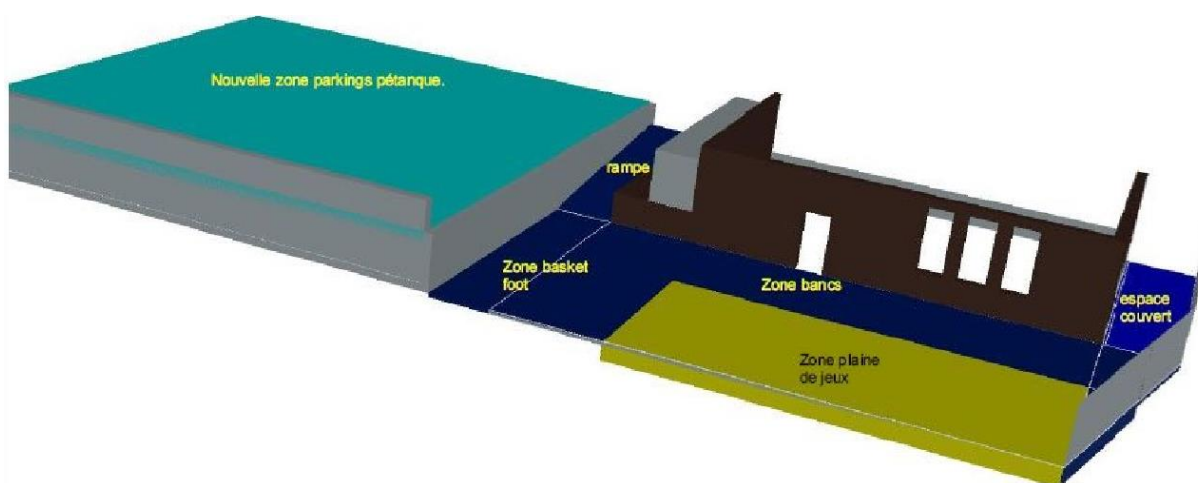


Figure 1 : Esquisse de l'intervention (Source : Comité de village de Buissonville)

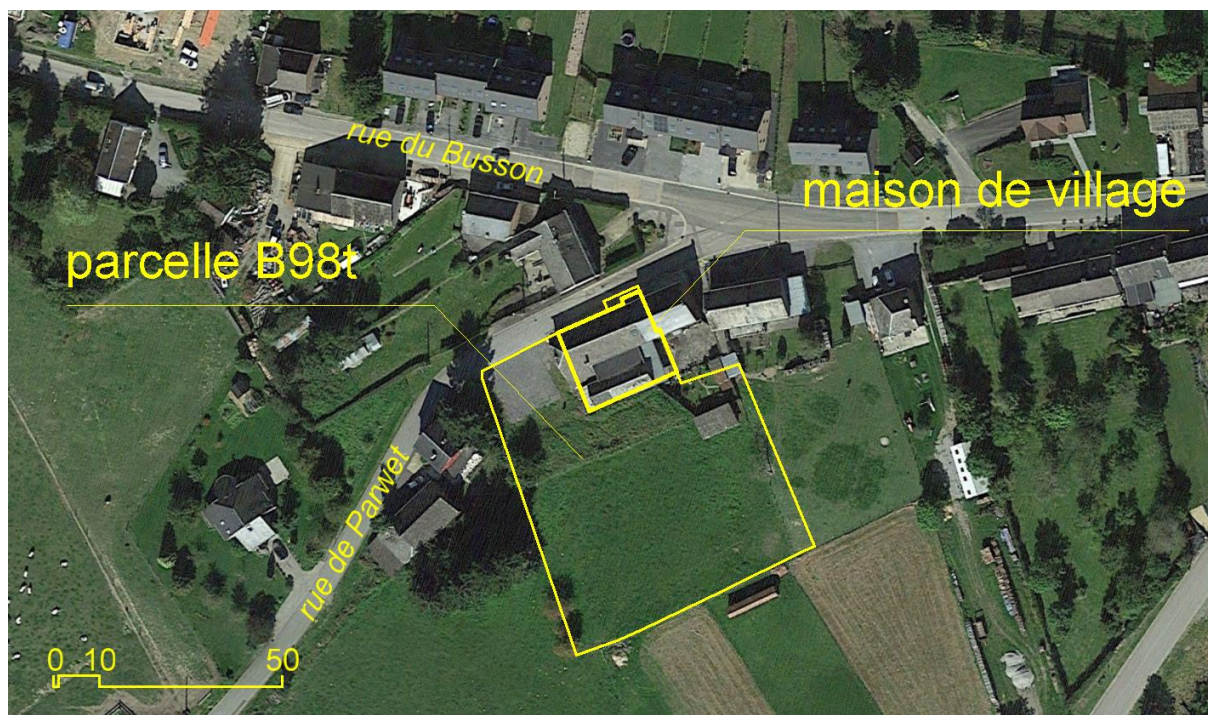


Figure 2 : Périmètre du projet (Source : Google Earth / Aménagement sc)

## 2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)

Dans le diagnostic partagé, les habitants font le constat que certaines salles de village sont à rénover (celle de Mont-Gauthier, de Havrenne, les abords de celle de Buissonville, l'acoustique dans celle de Lessive). Ce constat s'accompagne de la peur de voir se développer des villages dortoirs (tels que Buissonville et Havrenne) sans animation ou activités culturelles et de loisirs dans ces mêmes villages (en particulier pour les aînés et les personnes isolées)...

La CLDR appuie le projet d'aménagement des abords de la salle de Buissonville, d'autant plus qu'il concerne un village qui connaît une augmentation de population très importante, et ce, afin de renforcer le rôle de la maison de village (Le comité de la salle disposait déjà d'un avant-projet).

## 3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)

En 2030...											
<b>Défi 1 :</b> Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				<b>Défi 2 :</b> Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			<b>Défi 3 :</b> Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			<b>Défi 4 :</b> Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

**2.2/** Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

**4.2/** Favoriser la participation citoyenne et le bénévolat (*infrastructures et équipements, soutien aux associations...*).

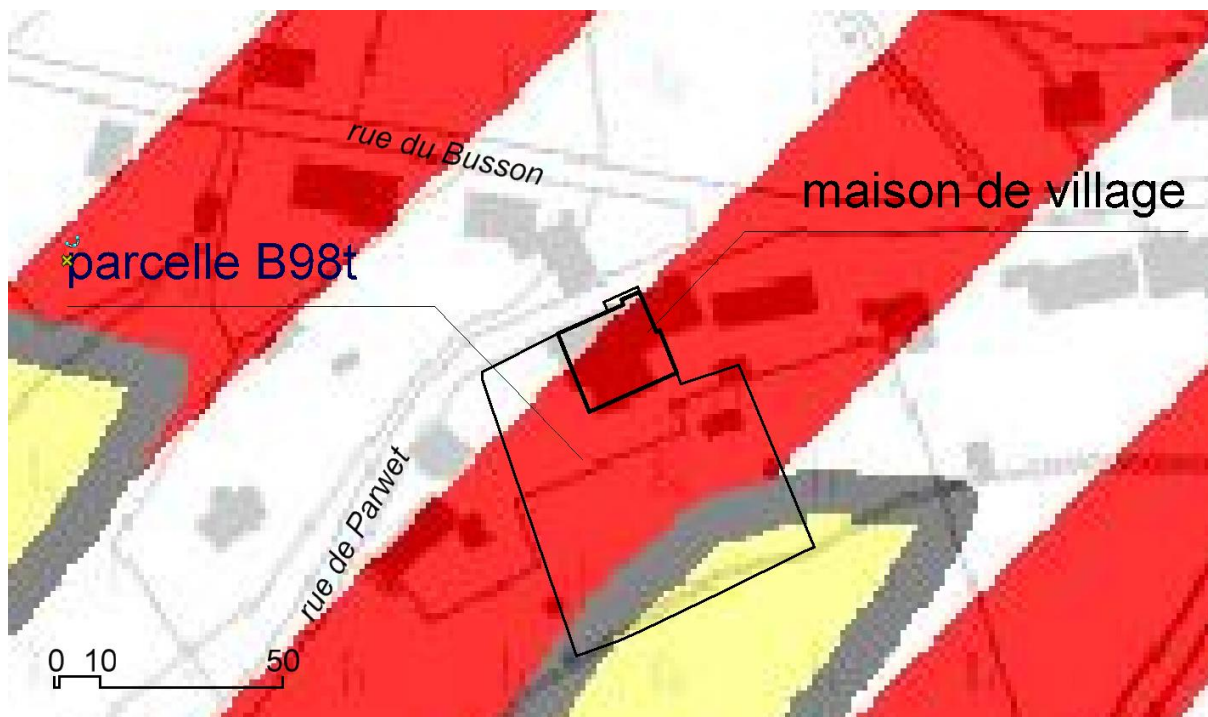
## 4. Impacts du projet sur le développement durable (impacts positifs et négatifs)

Environnement	Social et culturel	Economique
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Induit des déplacements courts par renforcement de l'attractivité locale</li> <li>- Risque d'imperméabilisation du sol si aménagement trop minéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilite les échanges sociaux et intergénérationnels par la multiplicité des équipements</li> <li>- Canalise l'usage des abords et optimise sa convivialité</li> <li>- Risque d'impact paysager négatif si l'aménagement est inadapté au lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliore l'attractivité du lieu –la maison de village– et multiplie les possibilités de location ou de mise à disposition.</li> </ul>

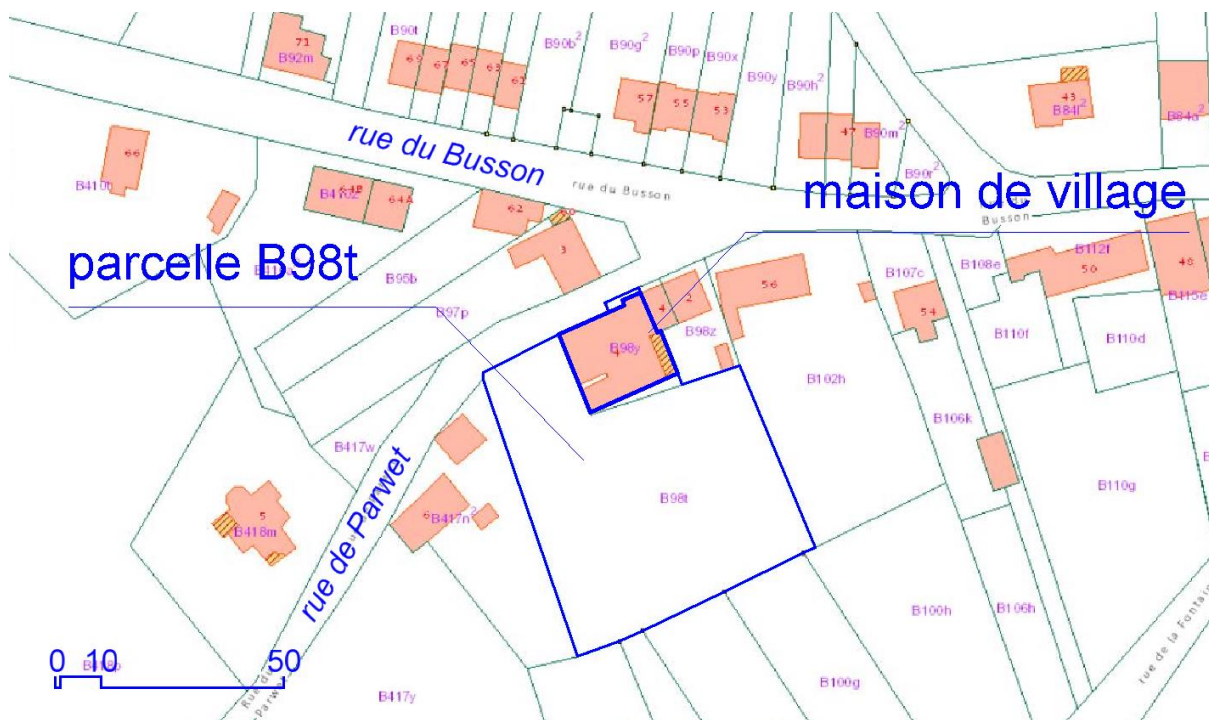


## 5. Localisation et statut

**Statut au Plan de Secteur :** Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole



**Statut de propriété :** Parcelle cadastrale B98 t, communale, sise au 4 rue de Parwet



**Figures 3 et 4 : Plans de secteur et cadastral (Source : Région wallonne / Cadastre en ligne)**

**Vues photographiques sur le site du projet**



**Figure 5 : La parcelle B98t depuis la rue Parwet vers la rue du Busson (Source : GoogleEarth)**



**Figure 6 : La maison de village le long de la rue du Busson (Source : GoogleEarth)**



**Figure 7 : La parcelle B98t depuis la rue Parwet (Source : GoogleEarth)**



## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Commune de Rochefort
- CLDR, habitants
- Comités de village de Buissonville – asbl de la maison de village (Philippe Dachelet (0477/25.74.60 – philippe.dachelet@skynet.be).

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche (critère de faisabilité technique, administrative et financière).

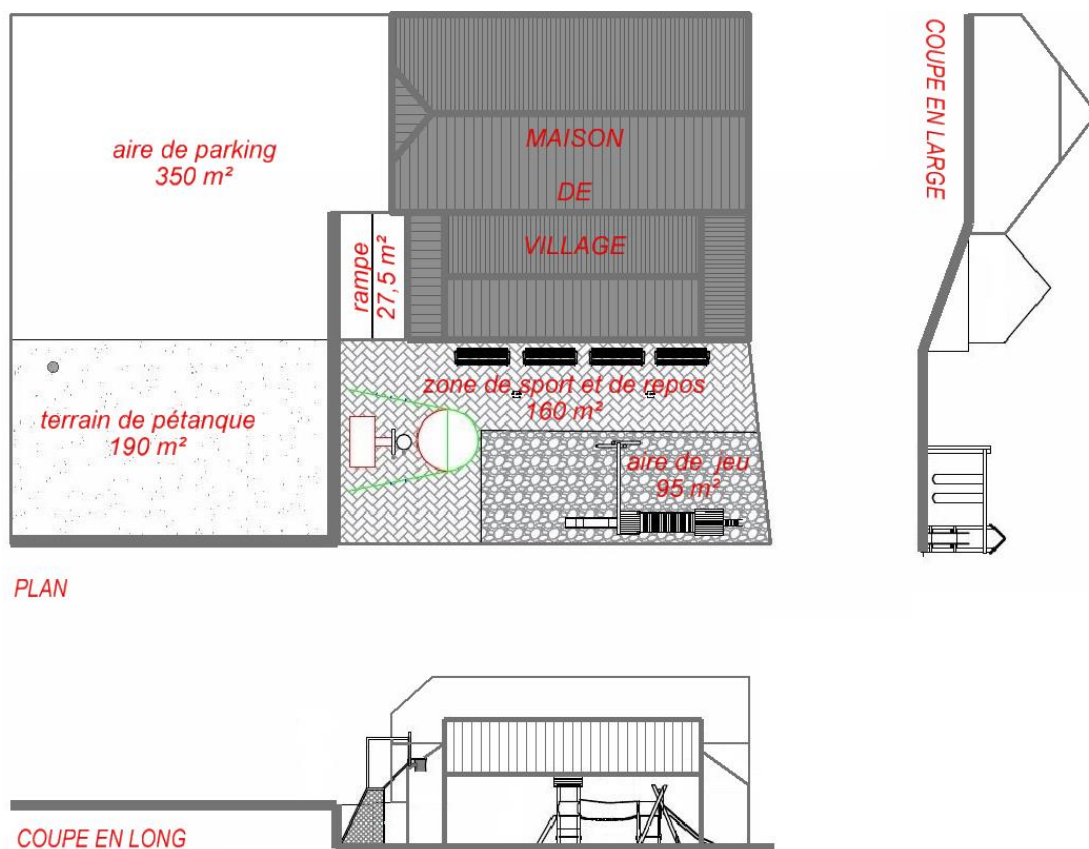
/

- Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) ;

La maison de village elle-même ne nécessite pas de travaux.

- Programme des travaux (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces...) ;

Aire de parking latéralement à la maison et à front de rue – Aire de jeux à l'arrière.



**Figure 8 :** Le projet d'aménagement (Source : Comité villageois de Buissonville)

- Planification: Descriptif de la mise en œuvre et phasage ;
  - Etudes préliminaires ;
  - Choix d'auteurs de projet ;
  - Avant-projet en concertation avec le comité de village et/ou les villageois ;
  - Projets et démarches administratives ;
  - Dossier d'adjudication et choix d'entreprises ;
  - Chantier.
- Démarches administratives à réaliser ;  
Permis d'urbanisme.
- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
  - Définir les modalités d'accès et de mise à disposition des infrastructures réalisées ;
  - Mise en ligne des disponibilités de la salle et de l'utilisation de ses abords, avec possibilité de réservation en ligne (site communal) ;
  - Eventuel suivi par la commune et évaluation par le comité villageois.

## 8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
<u>Investissement et/ou phase :</u>		
<b>AMENAGEMENT DU TERRAIN</b>		
<b>Terrassement / nivellement</b>		
- Terrassement (500 m <sup>3</sup> x 10 €)	€ 5.000,00	Fonds communaux ;
- Mur de soutènement gabion (40 m x 150 €)	€ 6.000,00	Développement rural ;
<b>Revêtement / engazonnement</b>		
- Aire de parking (gravier 350 m <sup>2</sup> x 100 €)	€ 35.000,00	Infrasport :
- Rampe (dolomie 30 m <sup>2</sup> x 50 €)	€ 1.350,00	- aire de jeu
- Zone de sport et de repos (pavés 160 m <sup>2</sup> x 120 €)	€ 19.200,00	- aire de sport
- Zones jeux engazonnées (190 m <sup>2</sup> +95 m <sup>2</sup> x 50 €)	€ 14.250,00	
<b>REALISATION D'INFRASTRUCTURES</b>		
<b>Infrastructures extérieures</b>		
- De jeu et de sport (12.500€), de repos (2.500 €)	€ 15.000,00	
- Préau (	€ 2.500,00	
<b>TOTAL hors honoraires</b>	<b>€ 98.300,00</b>	
<b>Etudes et honoraires</b>		
- Honoraires (10 %)	<b>€ 9.830,00</b>	
<b>Total (HTVA)</b>	<b>€ 108.130,00</b>	
TVA	€ 22.707,30	
<b>Total (TFC)</b>	<b>€ 130.937,30</b>	

Projet rémunérateur **oui**  non



## 9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des aménagements aux abords de la maison de village.	1.	Commune.

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la mise à disposition de la maison de village consécutive à l'aménagement des abords.	De 50% par rapport à la mise à disposition actuelle.	Commune Asbl de gestion de la maison de village de Buissonville.

### Annexes

/

